



DÉPARTEMENT DE L'AUBE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

29 mai 2026

DATE D’AFFICHAGE

29 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 28

VOTANTS 32

La séance ouverte à 17 h 30 est présidée par
Monsieur Olivier GIRARDIN, Maire.

Conseil Municipal

Séance du 05 juin 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Olivier GIRARDIN, Mme Djamila HADDAD, M. Michaël THOMAS, Mme Véronique BOURGEOIS – SCHEFFMANN, M. Jean - Paul BRAUN, Mme Ulku YANIK, M. Bernard CHAMPAGNE, Mme Aicha HIMEUR, M. David PARISON, M. Moumouni Josselyn HOUNMENOU, Mme Sandrine DA CUNHA, M. Dany GESNOT, Mme Sophal DUONG, M. Julien MAUVIGNANT, Mme Marie - Claude DEFONTAINE, M. Heidj – Abdelkader OULD-SMAA, Mme Nadège NACRIER, Madame Estelle LUJAN, M. Avci MURAT, Mme Corinne PREDIERI, M. Claude LEGAUX, Mme Marie BENKASSA, M. Philippe COUDROT, Mme Martine NORBERTI, M. Soufiane SEBBARI, Mme Laure SERFASSE, Mme Marie-Noëlle RANCUREL, M. Abdelkhalak EL HARCHAOUI.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Cécile PAUWELS (donne pouvoir à M. GIRARDIN), Mme Léa REGNAULT (donne pouvoir à Mme Sandrine DA CUNHA), M. Xavier LIEHN (donne pouvoir à Mme Sophal DUONG), M. Ghislain GIMBERT (donne pouvoir à madame Laure SERFASSE), M. Belkader CHABY.

M. Julien MAUVIGNANT a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DÉLIBÉRATION N°41/2026 RAPPORTÉE PAR : M. PARISON
SN / GG

**ÉLECTION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION D’APPEL D’OFFRES**

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, (...), le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5. ».

Aux termes de l'article L. 1411-5 du CGCT « La commission est composée : Lorsqu'il s'agit (...) d'une commune de 3 500 habitants et plus (...) par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste » ;

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

À la suite des élections municipales, il convient d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, en nombre égal à celui des membres titulaires.

Les modalités de dépôt des listes ont été fixées par la délibération n°29.2026, en date du 2 avril 2026.

Dans le délai imparti, les listes suivantes ont été présentées :

	Monsieur le Maire
Représentant du Maire	Monsieur David PARISON
Titulaire	Monsieur Julien MAUVIGNANT
Titulaire	Monsieur Bernard CHAMPAGNE
Titulaire	Madame Corinne PREDIERI
Titulaire	Madame Aïcha HIMEUR
Titulaire	Madame Marie Noëlle RANCUREL
Suppléant	Monsieur Jean-Paul BRAUN
Suppléant	Monsieur Claude LEGAUX
Suppléant	Monsieur Xavier LIEHN
Suppléante	Madame Cécile PAUWELS
Suppléante	Madame Laure SERFASSE

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, l'élection des membres doit s'effectuer au scrutin secret, à moins que le Conseil municipal en décide autrement à l'unanimité.

Après saisine de la commission Administration générale - Budget - Ressources internes du 26 mai 2026.

L'ensemble du Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- **DE PROCÉDER** aux différents votes à main levée.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	32			

Le cas échéant, l'article L.2121-21 du CGCT prévoit que lorsqu'une seule liste a été déposée pour l'élection de la Commission d'Appel d'Offres, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

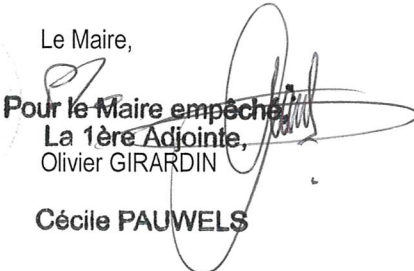
L'ensemble du Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- D'ÉLIRE la liste dont les candidats seront membres de la Commission d'Appel d'Offres.

	Monsieur le Maire
Représentant du Maire	Monsieur David PARISON
Titulaire	Monsieur Julien MAUVIGNANT
Titulaire	Monsieur Bernard CHAMPAGNE
Titulaire	Madame Corinne PREDIERI
Titulaire	Madame Aïcha HIMEUR
Titulaire	Madame Laure SERFASSE
Suppléant	Monsieur Jean-Paul BRAUN
Suppléant	Monsieur Claude LEGAUX
Suppléant	Monsieur Xavier LIEHN
Suppléante	Madame Cécile PAUWELS
Suppléante	Madame Marie Noëlle RANCUREL

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

**Pour le Maire empêché,
La 1ère Adjointe,
Olivier GIRARDIN
Cécile PAUWELS**

Le secrétaire,

Julien MAUVIGNANT

